

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 10 mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
17	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme AARNINK GEMINEL Dominique, M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Claude, M. LEONARD PIERRE, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Procurator(s) :

M. LECRIQUE Yves donne pouvoir à Mme AARNINK GEMINEL Dominique, Mme CORVISY Aurore donne pouvoir à Mme LEBRET Bernadette

Étai(en)t absent(s) :

Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, M. KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Date de la convocation
25 février 2026

Étai(en)t excusé(s) :

Mme CORVISY Aurore, M. LECRIQUE Yves

Date d'affichage
11 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. ADNET Yannick

11 mars 2026
et publication du
11 mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Pierre LEONARD, Maire après avoir approuvé le CFUI de l'exercice 2025

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	2 570,07
	- un excédent reporté de :	593 986,33
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	591 416,26
	- un déficit d'investissement de :	72 920,38
	- un déficit des restes à réaliser de :	66 567,94
	Soit un besoin de financement de :	139 488,32
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	591 416,26
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	139 488,32
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	451 927,94
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	72 920,38

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTMEDY

Le Maire Pierre LEONARD

le(s) secrétaire(s) de séance